

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS
chargée d'examiner l'objet suivant :

Pétition Urgence écoles vaudoises - pour une école sereine

1. PRÉAMBULE

La Commission thématique des pétitions (CTPET) s'est réunie le jeudi 25 juin 2026, au Parlement, à Lausanne. Sous la présidence de Mme Elodie Lopez, elle était composée de Mmes Claire Attinger Doepper, Nathalie Jaccard, Sylvie Pittet Blanchette, Valérie Zonca, et de MM. Guy Gaudard, Alain Cornamusaz, Pierre-François Mottier, Pierre-André Pernoud, Grégory Bovay (remplaçant Loïc Saugy excusé), Jean-François Radice. Le secrétariat était tenu par Mme Marie Poncet Schmid.

2. PERSONNES ENTENDUES

Pétitionnaires : Anne-Emmanuelle Ambresin, médecin-chef au CHUV et directrice de la Division interdisciplinaire de santé des adolescents ; Anne Jeger, psychologue clinicienne FSP et vice-directrice de l'association VIA qui lutte contre le harcèlement scolaire ; Priscille Michel, enseignante en activité à Bellevaux en 7-8P, cheffe de file de français et responsable d'un projet pilote en littérature pour les élèves en difficulté ; Stéphane Wyss, papa de trois enfants en âge scolaire, initiateur de la pétition et coordinateur du Mouvement « Ecole sereine ».

Représentants de l'Etat : Cédric Blanc, Directeur général de la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), et Raphaël Gerber, Directeur général adjoint, Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire, DGEO.

3. DESCRIPTION DE LA PÉTITION

La pétition constate que l'école inclusive sans moyens réels constitue un échec qui sacrifie tout le monde : les élèves en difficulté manquent de soutien et monopolisent l'attention ; les élèves qui veulent travailler sont freinés, épuisés par le bruit et ne peuvent plus progresser ; les enseignants à bout de souffle s'occupent de discipline plutôt que de pédagogie. Cette école au rabais met la santé de nos enfants en danger. La pétition demande donc des moyens immédiats (renforts d'encadrement, classes allégées...) pour que l'ensemble des élèves puissent enfin apprendre dans le calme et la sérénité.

Lors de leur audition, les pétitionnaires ont ajouté une demande : la création d'une cellule qui évalue périodiquement la tension dans l'école, teste des mesures concrètes et les ajuste, au besoin.

4. AUDITION DES PÉTITIONNAIRES

La pétition « École sereine », née d'une situation personnelle vécue en 2025, dénonce une saturation croissante de l'école publique vaudoise. Face à une enfant en souffrance, malgré la mobilisation des enseignants, du doyen et de la direction, les solutions disponibles se sont révélées insuffisantes. Cette expérience a conduit le lancement de cette pétition afin de vérifier si d'autres familles rencontraient les mêmes difficultés. Elle a recueilli 2'211 signatures et plus de 590 témoignages de parents, enseignants et professionnels de la santé.

Le texte estime que le problème dépasse les seuls « troubles du comportement ». Les élèves en difficulté mobilisent fortement les enseignants, perturbent l'équilibre des classes et entraînent des répercussions sur les autres élèves et leurs familles. Parallèlement, le personnel enseignant est soumis à une pression croissante,

avec davantage d'épuisement, d'absences et de départs. Les auteurs considèrent que l'école fonctionne désormais proche de son point de saturation, ce qui réduit sa capacité à absorber de nouvelles difficultés.

Le plan annoncé par le conseiller d'État, Frédéric Borloz, et la DGEO le 1^{er} juin 2026, prévoyant notamment une meilleure prise en compte des troubles du comportement, des espaces ressources et davantage de formation pour les enseignants, est salué comme un premier pas. Toutefois, les pétitionnaires estiment qu'il faut aller plus loin et surtout mesurer concrètement et régulièrement ses effets.

Le texte souligne également que la situation scolaire s'inscrit dans un contexte plus large : augmentation de l'anxiété et de la détresse psychique des jeunes, harcèlement scolaire et cyberharcèlement, pression scolaire, diversité croissante des profils des élèves et insuffisance des ressources liées à l'école inclusive. Ces facteurs exercent une pression supplémentaire sur un système déjà fortement sollicité.

Les auteurs rappellent que certaines initiatives locales — coenseignement, Module d'activités temporaires et alternatives à la scolarité (MATAS), ateliers spécialisés, école en extérieur ou méthodes pédagogiques alternatives — semblent produire des effets positifs, mais restent insuffisamment évaluées, connues et financées à l'échelle cantonale.

La demande centrale de la pétition est donc la création d'une cellule de suivi et d'expérimentation, réunissant notamment les milieux de l'enseignement, de la santé, de la formation, les parents et les élus. Cette cellule aurait pour mission de mesurer la tension dans les écoles à l'aide d'indicateurs précis, tester différentes mesures, en évaluer les résultats et les adapter rapidement.

En conclusion, la pétition demande de transmettre cette pétition au Conseil d'État, en lui proposant de créer une cellule de suivi qui évalue périodiquement la tension dans l'école, teste des mesures concrètes et les ajuste, au besoin. Elle demande que le terrain, la science et l'institution unissent leurs efforts pour rétablir la sérénité dans nos écoles. Les enfants, les enseignantes et enseignants, les personnes qui les encadrent et les parents en remercient d'avance la commission et le Grand Conseil.

5. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Le système scolaire fait face à une augmentation du nombre d'élèves ayant besoin d'un soutien particulier, ce qui met les établissements sous pression. Pour y répondre, les moyens et les mesures sont renforcés afin de développer une école inclusive permettant à chaque enfant d'être scolarisé dans son école de quartier ou de village, tout en reconnaissant que ce cadre n'est pas toujours adapté à tous les besoins.

Le dispositif repose ainsi sur plusieurs niveaux de soutien, allant des ressources supplémentaires dans les classes et les établissements jusqu'aux classes et structures de pédagogie spécialisée à effectifs réduits. Un plan d'action vise également à renforcer les espaces ressources pour les élèves présentant des difficultés de comportement ou d'apprentissage, notamment pour gérer les situations de crise, travailler les émotions et proposer un accompagnement adapté.

Parallèlement, le Département souhaite améliorer la collaboration avec les structures de protection de la jeunesse, les foyers éducatifs et les dispositifs alternatifs, comme les MATAS, afin de mieux utiliser les ressources disponibles et de favoriser le retour des élèves dans leur parcours scolaire.

Une attention particulière sera portée à l'entrée à l'école et à la prévention précoce, notamment concernant la santé mentale des jeunes enfants et la préparation au statut d'élève. Des mesures provisoires pourront être mises en place dès le début de la scolarité en attendant l'évaluation complète de la situation. Enfin, les situations les plus complexes font l'objet d'un suivi régulier réunissant l'école, la protection de l'enfance et la pédopsychiatrie. Le personnel découvrira le détail de ce plan et les premiers outils à la rentrée d'août 2026.

6. DÉLIBÉRATIONS

La majorité de la commission s'exprime en faveur de la pétition : les mesures annoncées en conférence de presse constituent un premier pas. Elle relève la nécessité de penser aux enfants qui vont bien, mais vivent difficilement leur scolarité, 10 % des élèves connaissant des difficultés. Il faut se donner les moyens de

poursuivre l'école inclusive et soutenir le département et l'école dans leurs projets ; il ne s'agit pas de défiance de la commission envers la DGEO.

La HEP prodigue des cours sur l'inclusion, mais de manière facultative, ce qui est regrettable. Le milieu scolaire représente le lieu où des ponts peuvent se construire entre différents domaines pour aider les familles et pour les diriger vers les personnes adéquates.

Quelques nuances sont cependant apportées sur les mesures annoncées lors de la conférence de presse du 1^{er} juin. Certains considèrent que le département investit déjà dans les problématiques relevées par la pétition.

7. VOTE

Prise en considération de la pétition

<i>Par 8 voix et 3 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'État.</i>

Lausanne, 18 août 2026

*La rapporteuse :
(Signé) Claire Attinger Doepper*